



# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-0269 POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'AN 2026

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Cathy Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a adopté, lors de sa séance tenue le 9 février 2026, une résolution par laquelle le règlement 2026-0269 entre en vigueur pour fixer le taux de taxes foncières à 1.03\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation et pour fixer les tarifs de compensation;

**QU'** un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 12 janvier 2026 incluant un projet de règlement;

**QUE** le règlement entre en vigueur, le tout, conformément à la loi.

Donné à Grand-Métis, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

Cathy Ouellet

Directrice générale & greffière-trésorière